

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME****ARRONDISSEMENT DE ROUEN****COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 8 décembre 2025
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire
Date de convocation : 3 décembre 2025
Secrétaire de séance : Florence EMERY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0
9.0/12.08

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument François Fleury, Arnaud Baligout.

Étaient absents excusés : Mme Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Delphine Lambert (donne pouvoir à M. Dominique Tamarelle), MM. Gilles Assenard (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin).

Étaient absents : Mme Séverine Ouvry.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) en vue de la stagiairisation - Autorisation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles L332-8 et L313-1,
Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice en cours,
Vu le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'accompagnement et de surveillance des enfants à l'école maternelle Joseph Hemery,

Considérant la volonté de stagiairiser un agent actuellement en CDI sur un poste d'adjoint territorial d'animation assurant de fait les fonctions d'ATSEM,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à temps non complet.
- **FIXE** la quotité horaire du poste à 30,286 heures par semaine.
- **PREVOIT** la prise d'effet du poste à compter du 1er février 2026 en vue de la stagiairisation de l'agent concerné.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la nomination stagiaire de l'agent et à prendre toutes mesures réglementaires liées à ce recrutement dont la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion compétent,

- **PRECISE** que le financement du poste fera l'objet d'une inscription des crédits correspondants dans le budget communal.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire



Gilbert MERLIN